

Pour une structure d'Accession territoriale

Natation (course et eau libre)

Objectifs de la structure CAF

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge

Préparer les jeunes nageurs pour une carrière future

A - Le groupe CAF

Public concerné

Nageurs préparant des compétitions en bassin et/ou d'eau libre

Scolarisés au lycée et collège

Effectif minimal et maximal

6 minimum - 12 maximum par entraîneur

Dérogation possible jusqu'à 16 nageurs avec 2 conditions :

- dont au moins 4 filles collégiennes
- un 2^e entraîneur (assistant)

Les membres du CAF s'entraînent dans un même groupe.

Les nageurs collégiens inscrits au CAF ne peuvent pas s'entraîner dans un autre groupe.

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BEESAN ou DEJEPS pour 12 nageurs

+ 1 assistant si l'effectif est supérieur à 12.

Avoir auprès du groupe :

- 1 médecin
- 1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée)
- 1 préparateur physique
- 1 kinésithérapeute

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

La structure doit fonctionner à minima 44 semaines par an

Les volumes d'entraînement doivent être adaptés aux âges et niveaux des sportifs du groupe.

La structure doit permettre l'accès au bassin 20h par semaine pour le groupe d'entraînement. L'entraînement doit être de 10h minimum par semaine avec une progressivité et un volume adapté aux sportifs

Des repères de progressivité en fonction des âges et de la maturité des sportifs sont proposés ci-dessous.

Ils seront partagés, détaillés et envisagés avec l'encadrement lors des temps d'échanges avec la « cellule PPF » fédérale.

Installations, équipements

A minima :

- Bassin de 25m, dispo 10x/semaine,
- 1 ligne d'eau pour 4 nageurs maximum (6 en bassin de 50m),
- Au moins un système de départ dos, des drapeaux de virage, une pendule visible.
- Salle de préparation physique disponible au moins 3x1h/semaine.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La structure doit s'appuyer pour le groupe CAF sur 2 établissements scolaires avec des aménagements horaires pour l'entraînement (collège et lycée). A défaut, au moins sur 1 établissement scolaire (collège ou lycée) et un 2^e établissement en cours (collège si lycée, et vice versa)

Convention structure / établissement scolaire

Existence d'une convention signée avec l'établissement, ou intégration dans un dispositif de l'Éducation Nationale (SSS, classe sport-études, etc.)

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

Proposer un hébergement adapté sur le temps scolaire aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Proposer une solution de restauration matin, midi et soir adaptée à la pratique sportive biquotidienne, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, d'hébergement ou de l'établissement scolaire

C - Lien avec la fédération : Des temps d'échanges et de travail réguliers

Mise en place d'une cellule fédérale de suivi de structures :

- Identification d'un groupe d'expert ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des structures
- Réalisation d'outils de suivi et d'accompagnement communs à toutes les structures d'accession (planification et quantification de l'entraînement)
- Modalités d'accompagnement pilotées au niveau national garantissant une homogénéité dans le suivi – diagnostique – tests nationaux obligatoires à réaliser et à retourner (physiques et dans l'eau) – présentation de la planification + de la quantification de l'entraînement – évaluations – sensibilisation – formations – bilans
- Identification des actions portées par l'ETR dans le cadre de la cohérence des actions du CAF et du rayonnement sur le territoire en termes de développement, de structuration et de formation, avec la mise en place d'une cellule régionale du suivi du PPF.

L'ensemble des outils de partage d'informations seront présentés et expliqués lors des échanges avec la cellule

1 - Des entretiens avec la cellule PPF à respecter :

- A la composition du groupe d'entraînement (en présence du responsable ETR) :
 - Présentation de l'encadrement
 - Présentation du groupe
 - Définition des objectifs collectifs et individuels
 - Programme du groupe
 - Besoins spécifiques pour ce groupe

A l'issue de ce premier entretien l'effectif sera soumis à la validation de la DTN, les prochains RDV seront établis, les axes de travail définis.

- Au cours de la saison :
 - Suivi du groupe
 - Points après les étapes définies lors du premier RDV
 - Évolutions individuelles des nageurs
 - Changements au sein du groupe et de la structure
 - Modifications des programmes

Ces temps d'échanges pourront être mis en perspectives au regard du programme des nageurs, d'évaluations en compétitions et de tests à partager.

- En fin de saison (en présence du responsable ETR) :
 - Bilan collectif du groupe
 - Bilan individuel des nageurs
 - Évolution du groupe pour la saison suivante
 - Points positifs et négatifs au cours de cette saison
 - Pistes d'amélioration

Un bilan sera formalisé entre la structure et la cellule fédérale PPF.

L'ensemble de ces temps d'échanges pourront être complétés de visites en structure de la part des membres de la cellule fédérale PPF ou bien de l'encadrement des équipes de France.

2 - Participation du groupe aux évaluations fédérales et régionales qui pourront être demandées

- Respecter les dates prévues
- Retourner les évaluations complétées
- Dans la cadre de l'évaluation nationale faire participer le groupe aux compétitions du programme sportif fédéral proposé pour les différents niveaux et années d'âge

La cellule régionale du suivi du PPF assurera la coordination territoriale de ces actions afin d'accompagner les nageurs identifiés sur le territoire. De ce fait, certaines actions d'évaluation seront organisées par les ligues.

3 - Un parcours de formation obligatoire à construire avec l'entraîneur

Mise en place d'une formation obligatoire pour les entraîneurs (visio-conférences mensuelles + regroupements + séminaire annuel). La formation sera continue sur 2 saisons. Elle sera construite de manière progressive et organisée en corrélation avec les attentes fédérales.

La structure devra libérer l'entraîneur pour les séquences de formations des entraîneurs des structures.

4 – Des visites sur site

Les membres de la cellule fédérale en charge du suivi du PPF assurent des visites en structure pour être au plus près de l'encadrement et des sportifs

L'analyse se fera d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue structurel, suivant une grille d'analyse commune.

5 –Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La cellule fédérale PPF accompagnera ces échanges

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Lors des réunions avec la cellule PPF, l'ETR devra présenter un projet d'actions annuel. Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la cellule PPF.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale

Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la cellule PPF fédérale

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs.

Différentiation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

2 montages différents possibles :

1 - groupe d'entraînement sur une structure régulière "indépendante" entièrement portée par la ligue (bassin de ligue, de creps).

2 - groupe d'entraînement avec avis de la ligue, du responsable de l'ETR, et du CTS pour un club support.

Groupe distinct de tout autre groupe présent dans ce club : celui du CAF est à rayonnement régional (entraîneur dédié au groupe CAF).

Dans ce cas, le CAF doit accepter des nageurs non licenciés dans le club support.

Attestation du président du club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CAF ».

Dans le cas 2, quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (nageurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Rayonnement régional du CAF (groupe multi-club : pas de licence automatique sur club support)
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe différent de celui du club support

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté.